

# GAZETTE DES CAMPAGNES

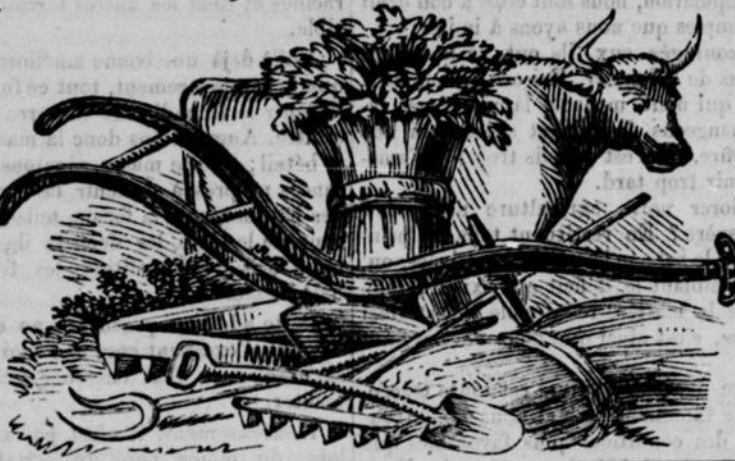
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jueuis

Editeur-Propriétaire  
**FIRMIN H. PROULX**

A qui toutes lettres concernant l'administration de la *Gazette* et les demandes pour abonnement devront être adressées *franco*.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné *par écrit* à ce Bureau un mois d'avance. Les arrérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la *Gazette*.



Rédacteur

**J. D. SCHMOUTH**

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre *Gazette* agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

**PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.**

SOMMAIRE :

*Causerie agricole* : Moyen de rendre à la terre les principes fertilisants enlevés par les récoltes (*Suite*).

*Recue de la semaine* : Prières publiques en France. — L'impétié en Allemagne. — Législature de la Province de Québec. — Départ de Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières pour Rome. — Séance académique au Collège de Ste. Anne.

*Sujets divers* : Maladie des chevaux, l'épizootie. — Soins à donner aux jeunes arbres. — Hâtivité des greffes. — Conseils sanitaires aux cultivateurs. — Les serviteurs d'autrefois et ceux d'aujourd'hui (*Suite*).

*Petite chronique* : Commerce du beurre et du lard.

*Recettes* : Moyen d'attendrir en peu de temps la volaille. — Conservation des substances animales par la salaison.

## CAUSERIE AGRICOLE

MOYEN DE RENDRE À LA TERRE LES PRINCIPES FERTILISANTS ENLEVÉS PAR LES RÉCOLTES.

(*Suite*.)

Nous avons prouvé théoriquement et pratiquement que le fumier de ferme seul ne suffit pas pour rendre à la terre tous les principes que lui enlèvent les récoltes. Au moyen du raisonnement et des exemples pris dans les pratiques des pays les plus avancés en agriculture, nous avons démontré que la restitution complète ne pouvait avoir lieu sans l'apport d'une certaine quantité d'engrais complémentaire plus ou moins grande suivant le nombre d'animaux entretenus ou engraisés dans nos établissements agricoles et

suivant le soin que l'on apporte à recueillir tout le fumier qu'ils produisent.

Maintenant, après avoir constaté ce déficit réel entre la production et la dépense des matières fertilisantes, après avoir reconnu qu'en se contentant du seul fumier de nos animaux on amène inévitablement la banqueroute de la terre, que devons nous faire ? devons-nous nous décourager ? Non, ce n'est pas ainsi que nous vaincrons la difficulté ; ce n'est pas en se laissant aller au découragement que l'on parviendra à entretenir la fertilité de nos terres et à rendre fécondes celles qui ont été si insoucieusement épuisées.

Sans doute qu'il aurait été bien plus simple et plus sage de ne pas amener cet épuisement ; sans doute qu'il aurait été plus prudent de penser avant aujourd'hui à satisfaire au grand principe de la restitution. Mais le mal est fait, il existe, il est palpable, le sol canadien ne produit plus que de chétives récoltes, sa culture est peu lucrative, et un grand nombre l'abandonne pour chercher ailleurs une aisance qu'ils sont sûrs de ne pas trouver en continuant cette culture. Puisque le mal existe, il ne reste plus qu'à le guérir. Le problème est difficile, il est vrai, mais il n'est pas impossible. Il ne l'a pas été pour les vieux pays de l'Europe, pourquoi le serait-il pour nous ? Depuis de longs siècles ces vieux pays fournissent amplement aux besoins d'une nombreuse population, et au lieu de paraître se fatiguer à produire, ils paraissent de nos jours reprendre une nouvelle vigueur. Notre sol, au contraire, compte à peine un siècle de culture et cependant il est devenu d'une exploitation peu avantageuse ; il faut le travailler beaucoup pour n'en obtenir que de faibles produits.

Depuis la fin du siècle dernier et le commencement de celui-ci surtout, la culture européenne a fait d'immenses progrès. Sous l'influence de la science et du raisonnement l'exploitant du sol, le cultivateur, comprit que le mode de culture qu'il suivait était ruineux et qu'il fallait absolument le changer ; alors le commerce et l'industrie aidant, il put se

procurer les moyens d'effectuer cette transformation si désirable; il put se pourvoir de l'énorme masse d'engrais dont il avait besoin pour rendre à la terre les principes que les récoltes lui avaient enlevés: en un mot, il put combler le déficit qui existait entre la dépense et la production du fumier. Aujourd'hui ces vieux pays que l'on aurait cru incapables de nourrir leur population, nous sont cités à bon droit comme les meilleurs exemples que nous ayons à imiter.

Ils ne se sont pas découragés eux, ils ont vu le danger et ont cherché les moyens de l'éloigner. Faisons comme eux, reconnaissons le danger qui nous menace, la ruine vers laquelle nous courons, changeons de voie et suivons-en une autre plus sage et plus sûre. Il n'est jamais trop tôt d'améliorer, mais il peut devenir trop tard.

Mais comment améliorer notre agriculture nationale? comment la rendre prospère? En restituant tous les principes fertilisants pris dans le sol par les plantes cultivées, ou en d'autres termes, en comblant le déficit qui existe fatalement dans la quotité de la matière restituable. C'est ainsi que font les bons modèles, c'est ainsi que nous devons faire pour réussir.

Pour cela, la meilleure marche à suivre est toute tracée, il ne peut y avoir ici de tâtonnements, et nous nous trouvons certainement dans des conditions plus favorables que les améliorateurs qui nous ont précédés dans cette voie. Nous avons leurs exemples, en agissant d'une certaine manière, ils ont réussi, pourquoi n'aurions-nous pas les mêmes avantages? Partout et toujours les mêmes causes produisent les mêmes effets. Partout les végétaux prennent la plus grande partie de leur nourriture dans le sol qui les porte; partout la production épuise la terre et partout les engrais l'enrichissent. Que nous soyons en Angleterre, en France, en Allemagne ou en Canada, on ne voit pas autre chose. Tout cela est élémentaire; cependant on semble l'oublier si complètement que nous nous croyons obligé de le répéter.

Puisque ce sont les engrais qui enrichissent la terre, et puisque celle-ci a besoin d'être enrichie, produisons donc tout le fumier nécessaire; mais comment faire, nous demandera-t-on? Voilà la seule difficulté.

Quels moyens prendre pour produire tout l'engrais nécessaire à une culture avantageuse? Procédons graduellement. D'abord, les moyens sont différents suivant que le cultivateur est rapproché ou éloigné des villes ou des grands centres de population. Au premier nous dirons, rendez-vous à la ville près de laquelle se trouve placée votre exploitation et obtenez-en tout le fumier qui s'y produit: les bêtes-à-cornes, les moutons et les porcs y sont peu nombreux; mais en revanche la population chevaline y est très-considérable, et elle produit un fumier abondant et riche, enlevez-le jusqu'à la dernière parcelle; puis durant l'été et surtout au printemps et en automne, il se produit une grande quantité de boues de rue d'une richesse exceptionnelle, faites en sorte que ces boues soient transportées sur vos terres, elles y produiront des merveilles.

Au second, nous tiendrons un langage différent: vous êtes éloigné des villes, ce n'est pas un mal, seulement la situation change: vous devez vous suffire à vous-même, produisez vous-même vos engrais. Conservez le plus d'animaux que vous pourrez en nourrir convenablement, cultivez beaucoup de fourrages et faites consommer ces fourrages par vos bestiaux; que vos denrées commerciales soient des produits animaux; c'est-à-dire ne vendez ni foin, ni grain, ni paille, soyez plutôt vendeur de viande, de laine, de beurre ou de fromage. Puis recueillez complètement tout le fumier produit par ce nombreux bétail, faites en sorte que les urines et les jus de fu-

mier soient conservés, ils sont un excellent engrais pour toutes les plantes cultivées et surtout pour les prairies, dont ils élèvent considérablement le produit. Ces engrais liquides sont tellement riches qu'il ne serait pas prudent de les employer purs; on les mélange avec une bonne quantité d'eau, après quoi, on en arrose les prairies, les champs cultivés en racines et tous les autres terrains ensemencés, si c'est possible.

Voilà déjà une bonne amélioration; mais ce n'est encore que le commencement, tout ce fumier ne suffira pas pour entretenir la fécondité de la terre et encore moins pour l'accroître. Augmentons donc la masse des engrais produits par le bétail; à cette masse, ajoutons toutes les nombreuses substances propres à enrichir la terre et qui se perdent autour des bâtiments de la ferme, telles que les eaux de lavage, les eaux de lessives, les déchets de toutes sortes, les cendres, les débris de démolition, les fruits gâtés, les mauvaises herbes, etc.

Cette addition procurera au cultivateur, bon nombre de voyages d'excellent engrais; mais elle n'est pas encore suffisante, il nous faut chercher ailleurs les moyens de l'augmenter.

Heureusement, il n'est pas nécessaire de chercher bien loin, du moins pour un certain nombre de cultivateurs. Presque toujours, il se trouve dans chaque paroisse d'énormes monceaux d'une substance très-fertilisante et qu'on emploie presque généralement dans les vieux pays. Ici, elle n'est pas utilisée, on la laisse accumuler en énormes quantités et bientôt elle devient une véritable nuisance; cependant convenablement préparée et employée, elle rendrait de très-grands services à notre agriculture si pauvre en matières fertilisantes. Nous voulons parler de la tannée, c'est-à-dire de cet amas d'écorce moulue dont se sont servis les tanneurs, pour la fabrication de leur liqueur à tannage.

Dans son état naturel, la tannée ou le vieux tan est impropre à la fertilisation des terres; malgré le lavage auquel elle a été soumise, elle a encore retenu une forte proportion de tannin qui est extrêmement contraire à la végétation, ce qui la faisait et la fait encore utiliser pour empêcher la croissance des mauvaises herbes dans les allées des jardins.

Mais l'influence de ce tannin peut être neutralisée. Ce problème a été résolu par les jardiniers autochtones des grandes villes de l'Europe. Ils neutralisent le tannin au moyen de la chaux; ils mélangent les deux substances dans la proportion de cinq livres de chaux pour 100 de vieux tan, puis ils retournent et brassent le tout à plusieurs reprises, en ajoutant du sang de boucherie; quand le mélange est complet ils laissent la fermentation s'établir dans la masse. Il se produit alors une combinaison de la chaux avec le tannin dans laquelle l'influence de celui-ci est entièrement détruite. Lorsque le mélange a acquis une couleur noire foncée, les jardiniers l'emploient en couverture ou bien l'enfouissent dans la terre.

La grande culture s'est aussi emparée de cette substance depuis quelques années et quelques grands propriétaires en emploient d'énormes quantités. Voici le procédé suivi par l'un d'eux, M. Dauverné, dans la conversion du vieux tan en engrais:

Le procédé, consiste à détruire l'influence du tannin en arrosant le vieux tan avec du sulfate de fer ou couperose verte; il n'emploie pas la chaux, qui a certainement du bon, parce qu'elle demande trop de temps et de main-d'œuvre. La couperose verte, est dissoute (fondue) dans l'eau et répandue sur le tas de vieux tan.

" Aussitôt, après le contact du sulfate de fer avec la

tannée, dit M. Dauverné, elle devient noire, de rouge qu'elle était; quelques arrosements, une quinzaine de jours et le retournement du tas suffisent pour que la tannée ne soit plus nuisible aux plantes par ses acides. Mais cette préparation ne constituerait pas encore un engrais puissant; c'est alors que je la mets dans ma fosse à fumier et que je l'arrose avec des matières fécales, ou simplement je la mélange à quantité égale environ avec mes fumiers dans ma fosse, où il se développe au bout de quelques jours une forte chaleur, que je ralentis à volonté avec des arrosements. Quoique peu spongieuse de sa nature, la tannée n'en conserve pas moins une notable quantité d'humidité et de matières fertilisantes; elle pourrit vite dans ces conditions, et après un mois seulement de fermentation avec mes fumiers, des arrosements avec du purin ou des matières fécales convenablement étendues, comme je l'ai expliqué précédemment à plusieurs reprises, j'obtiens un véritable engrais, qui fait, je vous assure, pousser mes cultures avec vigueur et me coûte peu. J'ajouterai aussi qu'une fosse à fumier me paraît nécessaire pour l'emploi de mon procédé.....

“ L'année dernière, avec de l'engrais ainsi préparé, mes petites betteraves pesaient en moyenne de 12 à 14 livres et les plus grosses au moins de 20 à 22 livres..... ”

Ce procédé n'est pas unique, tant s'en faut, on peut le varier presque à l'infini, l'important c'est que le tannin soit neutralisé par la chaux, par la couperose verte ou par toute autre substance capable de se combiner avec l'acide tannique. Nous avons vu employer le vieux tan comme absorbant que l'on mettait dans les allées en arrière des animaux, où il s'imprégnait d'urines, on le traitait ensuite par la chaux, de cette manière il constituait un excellent engrais.

Le vieux tan est abondant partout, il s'y trouve même souvent mélangé de *gratures* de peau, de poils, qui, comme toutes les matières animales, sont un engrais excessivement puissant. Si son emploi devenait plus général, l'agriculture du pays en retirerait des avantages inappréciables. D'ailleurs la loi de restitution veut que l'on fasse concourir à son exécution toutes les substances dont les propriétés fertilisantes sont démontrées, et celle du vieux tan convenablement préparé ne font aucun doute.

## REVUE DE LA SEMAINE

De toutes les parties du monde catholique un long cri d'allégresse s'est fait entendre. *La France prie! la France prie! elle est sauvée!* Oui, en effet, cette pauvre France hier encore livrée à la démagogie la plus avancée, travaillée par les sociétés secrètes, foulée au pied par le communiste Gambetta; cette France autrefois si fière, mais aujourd'hui si humiliée en punition de ses crimes, s'est enfin souvenue de son Dieu, et de sa grande miséricorde. Elle le prie d'avoir pitié d'elle et de la faire sortir de l'abîme de maux où elle est tombée. Espérons que Dieu écoutera ses prières, qu'il jettera sur elle un regard de compassion et l'aidera de son bras puissant.

C'était le 18 novembre, conformément au vœu de l'Assemblée nationale, des prières publiques avaient lieu dans toutes les églises de France pour demander les bénédictions de Dieu sur ce malheureux pays.

“ Dans une circulaire spéciale, dit une lettre de Paris, le ministre de l'intérieur a, il y a quelques jours, écrit aux préfets qu'ils les laissaient juges de l'opportunité qu'il y avait pour eux d'assister officiellement à cette cérémonie. Mais le ton général de cette lettre indiquait clairement le désir que le plupart des fonctionnaires y assistassent. Ce désir a été

compris, paraît-il, dans la plupart des départements.....

Paris et Versailles surtout ont montré l'exemple, en apportant dans cette solennelle manifestation, une pompe et un éclat dignes de la haute position que ces cités occupent.

A Paris le concours fut immense, Monseigneur l'archevêque de Paris présidait la cérémonie, assisté de Mgr. Jancart et de Mgr. Marguerie.

Le maréchal Baraguay-d'Hilliers, et une dizaine de députés étaient placés dans le chœur. Puis venaient des députations du corps municipal, des cours de cassation, d'appel et des comptes, de l'Institut et des grands services publics. Le Gouverneur de Paris s'y trouvait également à la tête d'un brillant état-major.

Deux escadrons de cuirassiers, un bataillon d'infanterie, et des piquets de la garde républicaine étaient là comme gardes d'honneur.

“ A Versailles, dit une correspondance européenne, le service fut célébré dans la chapelle du château, en présence d'un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale, de la plupart des membres du gouvernement et de l'élite de la société. Avant la Messe, Monseigneur l'évêque de Versailles a adressé une courte allocution à l'Assemblée. Il engagea l'Assemblée nationale, “ l'unique autorité légitime du pays ” à se souvenir des grandes et terribles leçons des derniers événements, leçons qui montrent, a-t-il dit, “ combien sont vaines les politiques qui se séparent de Dieu ”.....

“ Après la messe, pendant laquelle a été chanté le *Veni Creator*, Mgr. Mabille a donné à l'assemblée la bénédiction du Saint-Sacrement. ”

Cette cérémonie inspire à l'*Univers* les réflexions suivantes :

“ S'il y a un suffrage universel libre, éclatant, c'est celui de la prière publique qui a eu lieu hier dans toute la France. Partout il y a eu foule; la prière a été nationale. Le concours des autorités n'a point fait défaut à cette solennité officielle. Préfets, généraux, maires, fonctionnaires de tout genre sont venus d'eux-mêmes se mettre à la tête des priants.

“ Ce grand acte de foi est un grand événement. Il se forme manifestement une France catholique qu'on ne connaissait presque plus. Elle est déjà la plus nombreuse, elle devient la plus forte. Alors nous aurons un bon gouvernement. La question politique sera résolue par la question religieuse. Au fond, la religion est la seule chose qui unisse ou qui divise les hommes. L'unité sociale et politique dépend de l'unité religieuse. Nous allons à celle-ci, ou du moins la séparation de la foi et de l'impiété se fait davantage et nous conduit à la division extrême qui ramènera l'unité. En même temps, les partis politiques s'identifient aux partis religieux; les conservateurs deviennent catholiques, pendant que les libres-penseurs tournent de plus en plus à la révolution. Le bien sortira du mal.

“ La journée d'hier est consolante. Nous nous y attachons comme au plus solide motif d'espérance, nous y voyons un heureux présage pour notre malheureux pays.

“ Sans doute, ce jour-là, des multitudes continuaient de pécher, de blasphémer, de profaner le jour du Seigneur, et M. Thiers, comme les dimanches précédents, rebâtissait sa maison de Paris. Néanmoins, un grand progrès dans le bien se faisait, un spectacle nouveau était donné: c'était la première fois depuis 89 que, par décret du souverain, la France priait officiellement pour elle-même.

“ L'événement a répondu au décret. D'un bout de la France à l'autre, le peuple catholique s'est uni dans une même prière nationale pour le salut de la patrie. La patrie

d'un peuple qui prie ne périra point, elle se relèvera plus forte et plus glorieuse sous le poids de ses malheurs."

Cette cérémonie religieuse a eu un puissant écho dans le monde entier, et surtout à Rome, qui, en dépit de Victor-Emanuel et de ses sicaires, n'en est pas moins encore la capitale du monde catholique. Cette Rome a voulu aussi unir ses prières à celles qui se faisaient en France pour implorer les bénédictions du Ciel sur les travaux de l'Assemblée nationale réunie à Versailles. Dans ce but, une messe solennelle a été célébrée dans l'Eglise de St. Louis des Français; l'Ambassadeur Français avec le personnel de l'ambassade y assistait.

"Ainsi, dit l'*Echo de Rome*, le bel exemple donné par l'Assemblée nationale de France est venu s'étaler sous les yeux mêmes des ministres italiens qui, non contents d'avoir banni de leur programme toute idée de Dieu, ne semblent occupés qu'à l'effacer dans l'esprit du peuple dont ils ont la direction.

"Ils devraient pourtant se rappeler les grandes et terribles leçons qui ont, dans ces derniers temps, étonné le monde. D'où vient que le monarque qui présidait tout récemment aux destinées de la France et dont tous les souverains enviaient la puissance et la gloire, a, tout-à-coup, senti son trône couler sous ses pieds? Ah! c'est que ce trône n'avait pas les grands principes du Christianisme pour soutien. Et c'est pourquoi, lorsque la tempête a soufflé dans toute sa fureur, on a pu voir combien il était peu solide. Le colosse est tombé au milieu de l'indifférence des gouvernements et du peuple qu'il avait laissé grandir dans l'oubli de Dieu.

"Grande et rude leçon pour ceux qui se croient debout parce qu'ils respirent encore et qui s'imaginent être indéraçables, parce qu'on ne les a pas encore déracinés."

Mais que fait donc l'Italie en ces temps-ci? Suit-elle le bel exemple de piété que la France lui montre? Elle l'a suivie dans son œuvre de désorganisation; comme celle-ci, l'Italie s'est jetée dans la Révolution et l'impiété, revient-elle sur ses pas? Malheureusement non, elle tient à combler la mesure de ses crimes, et veut pousser ses persécutions envers l'Eglise jusqu'aux dernières limites. Pendant que la France prie, les italiénissimes la tournent en dérision et la menacent de s'unir à Gambetta et aux communistes pour la punir de son retour à la foi. Ils veulent aussi obtenir une solution définitive de la grande question des ordres religieux. A leur point de vue, les ministres italiens ne vont pas assez vite, et ils leur reprochent de n'avoir rien fait depuis deux ans. Ils ne sont pas justes car les ministres de Victor-Emanuel ont tout fait pour les contenter, la suppression des couvents surtout s'est faite avec activité.

"On conçoit, dit une correspondance de Rome, que les révolutionnaires soient pressés: le tour qu'ils ont joué à Dieu et aux hommes, bien qu'exécuté à propos, ne leur paraît pas sûr. Mais il faut du temps à tout, et le diable lui-même ne saurait mener les choses plus rondement....."

Mais garde à vous tous, infâmes! le jour de la rétribution n'est pas loin.

En Allemagne, l'impiété, malgré la protection de Bismarck, ne fait pas de brillantes affaires, aussi les *vieux catholiques*, les orgueilleux opposants du Saint-Siège, en jettent-ils feu et flamme. Ils se plaignent hautement que leurs affaires sont en mauvais état, qu'ils manquent de temples, de revenus et de sujets. Ils avaient compté que des milliers de prêtres les suivraient dans leur schisme, dix-sept seulement ont répondu à leurs sollicitations. Ils avaient cru que les gouvernements mettraient à leur disposition bon nombre

d'églises, ainsi que les revenus qui y sont attachés, leur espérance a encore été frustrée. Tout ce que leur grand protecteur Bismarck a pu obtenir a été de leur livrer les Jésuites; ce qui ne leur a pas rapporté de gros profits, vu la pauvreté de cette communauté. Enfin, la Bavière, qui avait d'abord reçu les *vieux catholiques* comme des libérateurs, et sur laquelle ils avaient fondé les plus grandes espérances, la Bavière leur tourne aujourd'hui le dos. La population entreprend des neuvaines, des pèlerinages pour demander à Dieu la délivrance de Notre Saint Père le Pape, et le supplier de la préserver du schisme.

— Le Parlement de Québec, dans sa séance du 9 décembre, a adopté certaines mesures qui démontrent un soin extrême à donner satisfaction à l'opinion publique. Ainsi l'Hon. M. Chauveau présenta un bill concernant l'administration des bois et forêts. Dans ce bill, il est dit qu'à l'avenir les limites de bois se vendront par encan public, après avis donné deux mois d'avance dans la Gazette Officielle. M. Joly félicita le Gouvernement de lui voir adopter des mesures à ce sujet et dit que c'est une preuve qu'il y a des abus. L'Hon. M. Chauveau soutint qu'il n'y a pas d'abus dans l'administration des Terres de la Couronne, mais qu'en face des accusations portées contre le système, le Gouvernement est prêt à faire des concessions, quoique l'administration présente ait procuré d'énormes revenus à la province.

M. Joly annonça aussi qu'il proposerait des résolutions déclarant que M. Cauchon, à l'époque de l'élection de 1871, était contracteur du gouvernement et par conséquent inéligible.

Après plusieurs avis de motions l'Hon. M. Robertson proposa que la Chambre examine, en Comité, le prêt de \$20,300 fait aux comtés de Charlevoix et Chicoutimi, pour des grains de semence. Une vive discussion s'éleva alors dans laquelle l'opposition accusa le Gouvernement d'avoir détourné les deniers de la colonisation dans des vues électorales. L'Hon. M. Chauveau s'en défendit avec indignation, et finalement la motion fut adoptée.

Le 10, une grande partie de la séance a été occupée par une longue et vive discussion sur les résolutions de M. Joly concernant l'inéligibilité de M. Cauchon. MM. Lalonde et Lecavalier proposèrent que le sujet soit renvoyé au lendemain pour que les membres aient le temps d'examiner les documents. L'Hon. M. Chauveau se prononça aussi dans ce sens. M. Joly s'y opposa, mais enfin il dut céder et la motion d'ajournement fut adoptée.

Vers la fin de la séance, l'orateur fit la lecture d'une lettre de M. Cauchon donnant sa résignation comme député pour Montmorency. Alors l'Hon. M. Irvine proposa d'émaner un nouveau bref pour l'élection d'un nouveau député en remplacement de M. Cauchon.

L'Hon. M. Chauveau proposa la première lecture du bill relatif à la vente et à l'administration des Terres de la Couronne. — Adopté.

Le 11, les travaux de l'Assemblée Législative n'ont eu qu'un intérêt secondaire. L'Hon. M. Robertson proposa l'examen d'un item de \$3,500 pour augmentation du salaire des employés publics. M. Joly demanda des explications, et exprima des doutes sur le principe de ces augmentations. L'Hon. M. Chauveau parla en faveur de ces augmentations. Divers autres items sont ensuite adoptés.

Au Conseil Législatif, la séance fut des plus intéressantes. La question du double mandat surtout a créé une vive excitation. L'Hon. M. Thibaudeau a demandé la seconde lecture du bill de M. Marchand pour abolir le double mandat. L'Hon. M. Beaubien fit connaître que le Gouvernement

avait fait de ce bill une question libre et qu'il l'accepte franchement, mais qu'il n'emploiera pas son influence pour le faire accepter. L'Hon. M. Ross dit qu'il n'a jamais entendu donner une bonne raison en faveur de l'abolition du double mandat et propose que le bill soit rejeté comme entravant les privilèges et les droits du peuple. L'Hon. M. Stames dit que le bill est l'expression de l'opinion publique puisque le Gouvernement même l'a accepté. Enfin, la motion de l'Hon. M. Ross fut mise aux voix et le bill de M. Marchand fut battu par 18 voix contre 5.

Le 12. M. Laurier proposa une résolution déclarant que les octrois gratuits de terres aux colons de bonne foi tendraient grandement à attirer l'immigration étrangère et à arrêter l'émigration des canadiens. L'Hon. M. Chauveau répondit que l'adoption de cette résolution aurait pour effet d'affecter le domaine public et doit être laissée à l'initiative du Gouvernement. La motion de M. Laurier fut perdue.

M. Bachand proposa la troisième lecture de son bill pour mieux assurer l'indépendance du Parlement en rendant inéligibles toutes les personnes qui ont de l'emploi permanent ou temporaire du Gouvernement.

M. Chapleau proposa en amendement que les mots *ou temporaires* fussent biffés; mais son amendement fut rejeté sur division, et le bill de M. Bachand subit sa troisième lecture.

Les résolutions relatives au contrat avec les Frères de la Charité pour le maintien de la Maison de Réforme furent étudiées.

L'Hon. M. Chauveau proposa la seconde lecture du bill du Conseil Législatif concernant l'administration et la vente des terres de la Couronne. Sur une observation de M. Holton, la seconde lecture fut ajournée pour donner au Gouvernement le temps de prendre la question en considération.

Le 13, la Chambre s'est occupée longuement du contrat que le Gouvernement se propose de passer avec les Frères de la Charité, au sujet de la Maison de Réforme pour les jeunes délinquants. Ce contrat est pour cinq années, le nombre des délinquants sera au moins de 150 pour chacun desquels le Gouvernement paiera annuellement \$182 que le nombre soit complet ou non. Si le nombre excède 200, le Gouvernement ne donnera que \$160 par chaque délinquant au-dessus de ce nombre. Les Frères construiront à leurs frais une autre bâtisse sur un terrain convenable à une ferme-modèle. Ils auront le produit du travail des jeunes gens dont la garde leur est confiée. Après une assez longue discussion le sujet est remis à une autre séance.

La question des terres de la Couronne a ensuite longuement occupé l'Assemblée.

Contre l'habitude, l'Assemblée Législative a tenu une séance samedi.

Dans cette séance, il fut principalement question de deux projets de loi, l'un se rapportant à la judicature et l'autre à la Maison de Réforme pour les jeunes délinquants. Au sujet du premier, il y eut une assez vive passe-d'armes entre l'Hon. M. Langevin et M. Fournier; néanmoins le projet subit sa seconde lecture sans modifications.

Le projet de contrat avec les Frères de St. Vincent de Paul a été finalement adopté avec quelques amendements.

— Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Trois-Rivières, cédant aux instances répétées de Mgr. de Montréal est partie le 16 courant pour Rome.

— Le 11 décembre courant, les élèves du Collège de Ste. Anne donnaient une séance académique, et priaient le public d'y assister. Leur cordiale invitation fut acceptée,

avec plaisir, aussi à l'heure déterminée la salle était-elle comble. Un grand nombre des membres du clergé, et l'élite de la société de cette paroisse ainsi que des paroisses environnantes, rehaussaient de leur présence l'éclat de la fête.

Des discours pleins de foi et de patriotisme, quelques dissertations scientifiques, et une excellente musique, contribuaient puissamment à rendre la soirée très-instructive et très-amusante.

### La maladie des chevaux

Nous voyons dans l'*American Agriculturist* que la maladie des chevaux fait d'immenses progrès aux Etats-Unis.

« La maladie, dit cette publication originaire en Canada, et en quelques jours elle avait envahi New-York et Philadelphie; il est même probable qu'avant que ces lignes soient connues de nos lecteurs, elle sera répandue par tout le pays au sud et à l'ouest. Si les conditions lui sont favorables, il est à craindre que d'autres espèces animales soient attaquées. Heureusement que cette maladie, si prompte dans ses attaques et si rapide dans son expansion, est comparativement peu dangereuse lorsqu'elle est traitée convenablement.

« Sa première apparition se reconnaît aux symptômes suivants: L'animal a une apparence abattue, le poil rude, les yeux larmoyants, il tient la tête basse et manifeste une grande répugnance contre tout mouvement. A la première apparition de ces symptômes, il faut saigner l'animal, le tenir sèchement, chaudement, sur une bonne litière, bien enveloppé de couverture, et nourri de *bouettes* tièdes, d'avoine échaudée et de foin haché et humecté. On peut en outre administrer une petite dose, soit une cuillerée à thé, de salpêtre en poudre.

Quelques-uns des condiments ou *poudres de condition* généralement employés seront très-utiles, et l'on pourra y ajouter de la tisane tiède de graines de lin ou du gruau clair. Si ces simples remèdes sont employés immédiatement, la maladie cédera au bout de quelques jours.

Si cependant, par négligence ou autrement, on permet aux symptômes de s'aggraver; si une abondante expectoration s'échappe des narines, avec mal de gorge, perte d'appétit, toux, fièvre et refroidissement des pieds et des jambes, il faudra au traitement précédent ajouter quelques remèdes plus actifs. On devra souvent laver les narines de l'animal avec de l'eau tiède mélangée d'un peu de vinaigre, lui réchauffer la tête au moyen d'un sac de son échaudé attaché sur le chanfrein, lui baigner les pieds et les jambes dans de l'eau chaude, et les lui assécher complètement avec un morceau d'étoffe. Frottez-lui également tout le corps et enveloppez-le de la tête à la queue, dans une épaisse couverture. En outre, mettez-le à l'abri de tout courant d'air, dans une étable sèche et bien ventilée.

La fumée de goudron est un bon désinfectant; prenez une petite quantité de goudron, remuez-la avec un fer rouge et introduisez la fumée ainsi produite dans toutes les parties de la bâtisse. Le mal de gorge peut être soulagé, en frottant l'extérieur de cette partie avec de la moutarde délayée dans de l'eau tiède, et aussi en plaçant dans l'arrière-bouche une cuillerée de melasse ou de miel et de vinaigre, mélangés ensemble. On ne doit injecter aucun remède dans la gorge, et la saignée n'est pas permise. Si le temps est beau, le malade peut prendre un peu d'exercice, mais il ne faut pas le faire travailler, ni l'exposer à la pluie et à l'humidité. Enfin, on ne doit pas trop se presser de donner à l'animal une nourriture substantielle, sous prétexte d'accélérer sa convalescence, mais il faut laisser au temps le soin de le ramener à la santé. Par ce moyen, tout l'accident se bornera à quelques jours de maladie.

### Soins à donner aux jeunes arbres

Les jardiniers chargés de l'entretien des promenades publiques de Lyon, entre autres soins qu'ils donnent aux plantations, n'omettent pas celui de laver, à la sortie de l'hiver, le tronc des jeunes arbres dont l'écorce rugueuse, comme par exemple celle des marronniers, peut servir de réceptacle à toute

sorte d'insectes, de végétations parasites et de moisissures qui pourraient arrêter leur développement, les tuer même, car les arbres non adultes sont délicats. Les procédés employés par nos ouvriers municipaux pour le lavage des troncs d'arbres consiste à les frotter avec une brosse de chiendent trempée dans l'eau de savon. On a constaté que le résultat de cette opération est des plus heureux pour la santé des sujets qui la subissent. Nous signalons ce fait aux propriétaires de parcs et de vergers nouvellement plantés, qui veulent hâter et assurer le développement de leurs plantations sans marchander les soins.—*L'Agriculture.*

#### Hâtivité des greffes

Un jardinier des environs de Lille conseille de ne jamais arracher les vieux arbres à fruits qui ne produisent plus, si les racines sont saines, mais de couper dans la terre les troncs au niveau du collet des racines et de poser à la fente ou en couronne deux, trois, quatre greffes des variétés que l'on préfère. Il conseille ce mode pour les poiriers, pommiers, pruniers, cerisiers devenus stériles.

Lorsqu'on a placé les greffes de la manière indiquée plus haut, il faut couvrir les plaies des troncs avec de la cire à greffer ou de la terre grasse. On réhausse ensuite les greffes avec de la terre en ne laissant qu'un ou deux yeux hors de terre.

« J'ai pratiqué cette greffe, tout récemment, sur six vieux poiriers, nous écrit-on. A en juger par la vigueur des greffes, je crois que, conformément à la promesse de celui qui recommande cette méthode, les arbres que produiront ces greffes auront beaucoup de fruits dès la troisième année.—*Le Trésor du foyer.* »

#### Conseils sanitaires aux cultivateurs

##### AIR FROID ET SEC.

De toutes les conditions atmosphériques, celle qui nous occupe en ce moment, est la plus favorable à la santé. L'air froid et qui n'est point chargé d'humidité resserre en effet la peau, raffermi les tissus, diminue la transpiration, en un mot donne plus d'énergie à la force, et plus de facilité aux mouvements. Aussi sous cette influence on travaille avec plus de courage et de vigueur, et l'on sent moins promptement la fatigue; la transpiration ne vient que difficilement baigner le corps et gêner le travailleur.

Une autre circonstance non moins importante, c'est que, sous cette influence de l'air froid sec, l'appétit est plus vif, les digestions se font plus facilement et plus promptement; et par conséquent les forces sont plus complètement réparées. Il y a moins d'inconvénient à se mettre à l'ouvrage immédiatement après le repas que quand la température est chaude. C'est sous l'influence d'un froid sec qu'on peut se livrer avec avantage aux exercices et aux travaux les plus actifs. Les grands mouvements qu'on imprime au corps activent la circulation et la respiration, développent de la chaleur, et mettent en état de contre-balancer les effets engourdissants du froid. Aussi, au fort de cette saison rigoureuse, quoiqu'on se sente porté à rechercher le coin du feu et à se soustraire au travail, on doit vaincre cette tendance; et à cet effet, réserver pour cette époque les travaux les plus durs, tels que scier ou fendre du bois, faire et aiguiser les piquets, etc., enfin tous les travaux actifs autres que ceux de la terre qu'on est obligé d'abandonner pendant les grands froids.

A cette époque il faut, tout aussi bien que pendant les grandes chaleurs, éviter de se mettre à l'air libre quand le corps est échauffé et en transpiration. Ici, la répercussion de la sueur se fera plus violemment, et pourra donner lieu à des maladies telles que rhumes, fluxions de poitrine, et autres affections aiguës des organes de la respiration. Il faudra aussi éviter toute occupation tranquille au grand air. Sous l'influence d'un froid très-vif et prolongé, on ne tarde pas à éprouver un engourdissement général, une insensibilité des extrémités, surtout des mains et des pieds, un besoin des plus pressants de se livrer au sommeil. Cette dernière sensation, il est vrai, se fait rarement sentir dans un pays où le froid n'atteint que d'une manière exceptionnelle un degré assez intense. Mais

des accidents de ce genre se sont cependant quelquefois présentés. On a trouvé plusieurs fois dans les chemins et les grandes routes des malheureux qui ont succombé pour n'avoir pas eu dans cette occasion le courage de vaincre cette funeste tendance. Nous ne saurions trop recommander aux personnes saisies de ce sommeil amené par le froid, ou à celles qui les entourent, de mettre tout en usage pour l'écarter le plus complètement possible. On sait aussi les funestes effets du froid sur les extrémités des doigts, surtout de ceux des pieds. La gangrène de ces parties en a été souvent le résultat. Quand l'âpreté du froid les a jetées dans un état d'insensibilité complète, qu'elles ont une couleur violacée, ardoisée, il faut le plus promptement possible y rappeler la circulation, en les réchauffant par la chaleur du feu, ou mieux par des frictions avec la main nue ou couverte d'un chiffon de lainage sec ou humecté d'eau-de-vie camphrée ou de tout autre liquide excitant.

#### Les serviteurs d'autrefois.—Les serviteurs d'aujourd'hui

##### Suite.

Mais supposons autre chose, une autre variété d'ennui : Rosalie ne néglige rien, tout va à merveille. Cependant il y a eu elle un défaut très-repréhensible. Elle fait, selon l'expression vulgaire, danser l'âne du panier; elle ne craint pas, pour grossir ses épargnes, de soustraire quelque menue pièce à la petite somme que vous lui confiez pour le marché et les besoins du ménage. Pourrez-vous, sans mot dire, tolérer cela ?

Souffrirez-vous moins que lorsque Rosalie vous demande, le dimanche, la permission de se rendre aux vêpres ou d'assister à quelque autre des pieux exercices de notre sainte religion, elle profite de la permission pour faire une visite à une amie, à une payse, quelquefois, mais je ne veux pas m'étendre davantage, à une amie, à une payse supposé ? Oh ! non, non, trois fois non. Et pourtant pour connaître la vérité sur ces sorties, vous abaisserez-vous, Madame, au rôle d'espionne, et suivrez-vous d'un pas furtif le long des trottoirs votre bonne en escapade ?

Une chose assez bizarre et que je ne puis passer sous silence, c'est la difficulté qu'éprouvent les personnes habitant la campagne pour se procurer des domestiques; je ne parle pas des façonnées, des habiles, mais seulement des passables. Ces demoiselles ne veulent point quitter la ville, lors même qu'on ne leur parle pas de les astreindre aux travaux de la terre. La ville est leur élément; elles ne peuvent songer à la quitter pour aller habiter un village quelconque, si charmant, si gracieux qu'il soit, sans frémir d'épouvante. Il semble que ce serait s'abaisser. Ce serait, il est vrai, bien fâcheux de quitter les connaissances que l'on a pu faire pour aller s'enterrer toute vivante au milieu de paysans incapables de comprendre, de causer avec ces demoiselles.

Lasse de tous ces intermédiaires qui ne vous procurent que déception, vous avez résolu de choisir vous-même, dans une famille, une jeune fille n'ayant aucune idée du service, ne sachant rien de rien, vous la formerez peu à peu, vous l'initierez aux habitudes de votre maison, vous lui apprendrez avec patience tout ce qu'il faut qu'elle sache. Elle a de la bonne volonté, je lui suppose même de l'intelligence; elle retient avec facilité vos leçons, elle met à exécution vos conseils: vous êtes ravie, vous jouissez de votre œuvre, vous vous applaudissez de votre heureuse idée. Mais attendez.

La jeune fille reçoit pour la première année, année d'apprentissage pour ainsi dire, des gages fixés à une somme peu élevée, mais cependant très-rémunératrice à votre point de vue qui est le juste, puisque c'est vous qui vous donnez le plus de mal pour la rendre capable. En entrant chez vous, elle était très-satisfaite du chiffre de ses gages, chiffre qu'elle avait accepté avec reconnaissance; mais voilà que des amies officieuses lui démontrent que pour la peine qu'elle se donne, elle est trop mal rétribuée; on lui rappelle qu'une de ses connaissances qui est au service de Madame une telle a des appointements bien plus considérables; que c'est se préparer la faim pour ses vieux jours que de travailler ainsi pour rien.

La jeune fille écoute ces propos d'une oreille complaisante, on la flatte, on chatouille sa corde sensible, elle oublie sa reconnaissance pour ne songer qu'au lucre; elle charge celle de ses amies qui l'a tentée, de lui chercher une autre place, et quelques jours après, votre servante modèle, toute à la joie de vous donner huitaine, elle quitte la maison où vous l'aviez accueillie comme votre enfant. Oh! l'ingrate! l'ingrate!

Voilà le mal; il est grand, plus grand qu'on ne saurait le dire; et on ne s'ingénierait pas par tous les moyens possibles pour en trouver le remède? et on n'apporterait pas son approbation la plus entière, son concours le plus ardent à la réussite d'un projet qui aurait pour but de nous soustraire à cette domination domestique, de secouer ce joug qui nous pèse et nous tue?

Je prêcherais une croisade que je crois juste. Je voudrais de l'éloquence pour vous persuader, des faits pour vous convaincre. De l'éloquence, je n'en ai pas, mais je compte sur quelque chose de bien plus efficace pour m'assurer votre attention: les maux que vous avez déjà soufferts, la patience que vous avez si souvent et inutilement épuisée. Quant aux faits, c'est-à-dire aux antécédents qui militent en faveur, mon projet n'en a pas que je sache; il est sans précédents.

Dans notre siècle où tout ce qui est nouveau réussit, même l'excentrique, même l'impossible, verrais-je tomber une pensée que je crois digne en tout point de votre bienveillance?

L'amélioration que je désire, les réformes que je voudrais voir promptement adopter, nul doute que d'autres avant moi les aient souhaitées et désirées ardemment: pourquoi donc aucun de ceux-là, dont les vœux se rencontrèrent avec les miens, n'a-t-il jamais pris l'initiative? Et, pour toute réponse, sont venus se présenter à mon souvenir les mille déboires, l'ironie amère, la défiance qui accueillent toujours les novateurs.

Ces pensées décourageantes ont éveillé en moi un courage nouveau, et c'est pourquoi j'ai entrepris ce petit travail sur les serviteurs.

Quel que doive être le sort de cette œuvre, dont le courage d'opinion est le seul mérite, je veux que l'on sache qu'il y a un projet qui, médité et encouragé, peut nous tirer de la désolation; je veux que l'on n'ignore point que si nous sommes malheureux, nous pouvons apporter de l'amélioration dans notre situation, et que nous perdons un peu par notre faute le droit de la plainte et des récriminations.

Ce n'est pas de la témérité, ce n'est pas de la forfanterie, c'est de la foi, c'est de l'espérance. Oui, je crois, oui j'espère que les beaux jours viendront pour nous et que nous cesserons d'être à la merci de nos surbordonnés.

Comment s'accomplira ce prodige? Comment se terminera notre martyre? Avec l'aide de Dieu et votre concours aussi, Mesdames; car, vous le savez, un de ces vieux adages, qui sont la sagesse des nations, a dit: *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

Aidons-nous donc de nos faibles lumières, de notre volonté ardente, et, effrayées à juste titre de l'immensité du mal qui nous dévore, cherchons lui vite un palliatif.

Je n'ignore point les difficultés sans nombre qui s'élèveront contre le projet que je vais vous exposer, je ne me dissimule point les obstacles de toute sorte qui viendront en entraver l'exécution, mais qu'importe? La volonté et l'intelligence réunies soulèvent les montagnes, dit-on; la charité, mieux inspirée encore, fait des miracles; le temps, ce suprême justicier, renverse les institutions qui semblaient les plus solidement assises; il détruit les préjugés les plus enracinés, anéantit un peuple, comme aussi, quand l'heure a sonné, il crée des civilisations tout entières. Le temps donc apportera sa pierre au monument de régénération que nous voulons élever avec votre assistance, et notre pays, qui a donné à tant d'autres villes le modèle de ses admirables Sociétés ouvrières, aura encore pris l'initiative d'un nouveau pas fait dans la grande voie du progrès.

Mon premier article a dû déjà faire pressentir une partie de mon secret. Ce secret se résume tout entier dans ces mots: Education des domestiques. C'est cela.

Ces mots: éducation des domestiques, sont tellement nouveaux que, sans réfléchir à ce qu'ils ont de sérieux, on se sentira tout d'abord, j'en ai peur, disposé à en rire. Je laisse à la

réflexion le loisir de faire passer les rieurs de mon côté.

Je viens de le dire: Pour être bien servi, il faut l'être par des personnes prédestinées à cela. Ce qui a fait que la profession de domestique est tombée si bas dans l'opinion, ce qui l'a ravalée et fait déchoir, c'est le mépris qu'ont pour elle ceux-là mêmes qui s'y vouent; ils l'embrassent avec dégoût, parce qu'ils ne peuvent mieux faire, parce que, nés de parents pauvres qui n'ont pu leur faire apprendre un état manuel, ils n'ont pas d'autre moyen de s'assurer le pain quotidien; mais ils rougissent, ils sont humiliés de leur gagne-pain, et ce mot de domestique qui, de l'aveu de tous les dictionnaires, signifie: celui ou celle qui rend des services à une autre personne moyennant salaire, ce mot est pour eux odieux, exécration. De cet état honoré par des saints, ils ne voient que le côté abject.

Ce préjugé est si profondément enraciné dans nos mœurs, que les jeunes filles, même celles appartenant aux plus pauvres familles de la campagne, préfèrent de beaucoup, lorsqu'elles peuvent faire un choix, apprendre un état manuel ou bien s'astreindre au régime énervant et désastreux d'une fabrique plutôt que d'entrer en service. Les concours agricoles ont beau faire; ils ont beau récompenser de primes et honorer de médailles aussi glorieuses que celle conquise sur le champ d'honneur par les anciens serviteurs dévoués et probes, ils n'ont pu et ne pourront encore de longtemps, je le crains, exciter cette émulation, ce noble désir d'imitation sans lesquels on ne peut rien.

On s'est plaint amèrement et on se plaint encore, avec raison, de la désertion des habitants des campagnes pour les villes où ils ne trouvent le plus souvent qu'ennui et misère au lieu du bien-être qui les avait tentés et trompés; on a fait, sur ce sujet, de bien beaux livres; on a exposé des théories magnifiques, admirables, remarquables par leur justesse et l'étendue de leurs vues; tout cela malheureusement n'a remédié à rien. Les campagnes continuent à déverser le trop plein de leurs enfants robustes et pleins d'illusions dans les villes qui ne les leur rendent, quand elles les leur rendent, que maigres, pâles, brisés, sans espoir, mornes et découragés, malades de corps, malades d'esprit, plus encore d'esprit que de corps, car ils ont acheté bien cher la science de la vie; ils ont acquis une triste expérience; ils savent maintenant la signification de ce mot affreux: déception qui suit de près tous les mirages. On se plaindra bientôt, avec plus de raison encore, pour les campagnes comme pour les villes, du manque de serviteurs, et pour cela, comme on l'a fait pour l'agriculture, on ne pourra créer de ces machines intelligentes qui remplacent si heureusement, et avec tant d'avantages, les bras faisant défaut.

(A continuer)

### Petite Chronique

**Commerce du beurre.**—Calme complet tant pour demande locale que pour exportation. Nous nous attendons à voir plus d'activité dans cet article dans quelques jours. Les détenteurs vont probablement se résigner à écouler leurs stocks coûte que coûte. Leur expérience de cette année sera le plus puissant argument possible en faveur de l'inspection obligatoire.

**Porcs abattus.**—Les recettes sont encore trop minimes pour permettre le commencement des opérations des salaisons. Les fermiers apportent au marché le surplus de ce qu'ils requerront pour leur consommation. Les recettes de cette source ont été plus considérables la semaine dernière que pendant la semaine précédente, mais elles ont été immédiatement accaparées pour la consommation à des cours variant de \$5 75 à \$6 50 selon la moyenne des poids. Les porcs abattus de la Province d'Ontario commandent de \$5 à \$6.—*Négociant Canadien.*

### RECETTES

Moyen d'attendrir en peu de temps la volaille

Lorsqu'on est obligé de tuer une volaille pour la servir le jour même, et que l'on craint qu'elle ne soit dure et coriace, on lui fait avaler une cuillerée de bon vinaigre une heure avant

de la tuer. Elle se trouvera aussi tendre que si elle était tuée depuis plusieurs jours.

#### Conservation des substances animales par la salaison

On ne doit employer pour la salaison que le sel le plus pur et le plus pesant, les sels légers étant terreux. La dose est d'un sixième de sel sur le poids de la viande à saler. C'est avec beaucoup de force, et en frappant la viande, qu'on y insinue le sel; on doit en arracher le plus possible les vaisseaux sanguins qui la traversent. Les morceaux de viande étant salés, on les place dans un tonneau ou vase, où ils restent huit à dix jours. Pendant cet espace de temps, la viande se pénètre de sel, l'excédant se convertit en saumure: il faut avoir la précaution de s'assurer si le vase est bien rempli, et, s'il se trouvait vide, le remplir avec du sel.

Ce procédé de salaison est propre à toutes les viandes, seulement on sale un peu moins le lard.

Ce procédé s'applique également à toutes les espèces de poissons.



### AUX CONTRACTEURS

#### CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les commissaires nommés pour la Construction du chemin de fer Intercolonial, donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour la Construction d'une bâtisse pour les passagers et d'un buffet, d'une bâtisse pour le fret, et d'une maison pour l'engin à Campbellton, N. B., et pour la construction d'une bâtisse pour les passagers et d'un buffet, à New-Castle, N. B.

Les plans, devis et les formes de Soumissions peuvent être vus au bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa et aux bureaux des Ingénieurs en chef à Rimouski, Dalhousie, New-Castle et Moncton.

Les soumissions peuvent être données pour le tout ou pour quelque partie de ces bâtisses, et doivent être adressées "Soumissions pour les bâtisses" au bureau des Commissaires. Elles seront reçues jusqu'à midi, VENDREDI, 31 janvier 1873.

A. WALSH,  
ED. B. CHANDLER,  
C. J. BRYDGES,  
A. W. McLELAN,  
Commissaires.

Bureau des Commissaires, }  
Ottawa, 4 Déc. 1872. }



### AUX CONTRACTEURS

#### CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour la pose des Lisses et des Traverses sur les Divisions suivantes:

No 1, sur les Sections 3, 6, 9, et 15, — une distance d'environ 78 milles.

No 2, sur les Sections 16, 10, et 20, — une distance d'environ 48 milles.

No 3, sur les Sections 21, 22, et 23, — depuis la Rivière Miramichi jusqu'à Moncton, une distance d'environ 72 milles.

Toutes ces sections sont dans le Nouveau-Brunswick

Les devis et les formes de Soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'Ingénieur en Chef, à Ottawa, et aux bureaux des Ingénieurs à Rimouski, à Dalhousie, à New-Castle et à Moncton.

Des Soumissions cachetées adressées "Soumissions" et envoyées aux Commissaires seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 31 JANVIER 1873.

A. WALSH,  
ED. B. CHANDLER,  
C. J. BRYDGES,  
A. W. McLELAN,  
Commissaires.

Chemin de fer Intercolonial, }  
Bureau des Commissaires, }  
Ottawa, 30 Nov. 1872.

N. B.—Des Soumissions séparées seront requises pour les Divisions 1, 2 et 3.

## DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 15 Nov. 1872.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

## TERRE A VENDRE

Le soussigné nous prie d'annoncer qu'il offre en vente à des conditions faciles une terre de deux arpents de large sur quarante-deux de profondeur plus ou moins, avec bâti-ses dessus érigées.

Le site est magnifique à environ une demi-lieue de l'Eglise, la terre en parfait état de culture et les bâtiments convenables.

Pour plus amples informations s'adresser à  
FRANCOIS CARON.

Ste. Anne de Lapocatière,  
4 Décembre 1872.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de  
POLYCARPE NADEAU, Marchand de la Rivière-du-Loup,  
(en bas) tant individuellement que comme ayant fait commerce en société sous la raison sociale de "NADEAU et HUDON"  
Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à son domicile à la Rivière-du-Loup (en bas) le TRENTIEME jour de DECEMBRE courant à NEUF heures du matin pour recevoir un état de ses affaires et nommer un Syndic.

Rivière-du-Loup (en bas), 10 Décembre 1872.

J. ELZ. POULIOT,  
Syndic Provisoire.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de  
EMILE HUDON, Ecoyer, Marchand, de la Rivière-du-Loup  
(en bas) tant individuellement que comme ayant fait commerce en société sous la raison sociale de "NADEAU et HUDON"  
Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à son domicile à la Rivière-du-Loup (en bas) le TRENTE-UNIEME jour de DECEMBRE courant à NEUF heures du matin pour recevoir un état de ses affaires et nommer un Syndic.

Rivière-du-Loup (en bas), 10 Décembre 1872.

J. ELZ. POULIOT,  
Syndic Provisoire.